Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261109-DELIB2026_80-DE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

******

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : **33**
Nombre de présent(s) : 29
Nombre d'absent(s) : 2
Quorum : **17**
Nombre de pouvoir(s) : 2
Nombre de votants : 31

OBJET : 2026-80 Convention de partenariat avec le Souvenir Français.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret)

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	Mme BAROINI
M. THIBAUDAT	M. PERNIN
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. HUBERT	Mme PAROU
Mme BELLIZIO	M. LAFRAYHI
M. GBEDAHOU	M. MONGAS
Mme BUREAU	M. REGNIER
M. PIVAIN	Mme BALLA
Mme PARAYRE	M. MABOUSSOU
Mme GAMBONI	M. ASSAM
Mme BERANGER	M. POULET
Mme BOIS	Mme VIEIRA
M. LENORMAND	Mme DAHOU
M. CHAILLOU	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme HAMEAU a donné pouvoir à M. THIBAUDAT, M. FREDI a donné pouvoir à Mme DESNOUES.

ABSENTS : M. PAOLI, M. HUYGHUES DES ETAGES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261109-DELIB2026_80-DE

2026-80 Convention de partenariat avec le Souvenir Français.

Le Souvenir Français est une association qui a pour mission de faire vivre la mémoire combattante française. Son comité local a été fondé en 1891 par Jules LENORMAND.

La ville de Saint Jean de la Ruelle est profondément attachée au devoir de mémoire et à la transmission aux jeunes générations de l'Histoire de notre pays, des valeurs républicaines et des principes fondamentaux de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité.

Elle s'attache ainsi à promouvoir une citoyenneté active, à favoriser l'engagement des jeunes et renforcer les liens entre les générations, en associant les établissements scolaires, les associations mémorielles et les acteurs associatifs.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée départementale du Souvenir Français a eu lieu le 24 octobre dernier à Saint Jean de la Ruelle.

Deux conventions de partenariat associant la ville et le Souvenir français sont proposées :

- Une convention relative aux actions avec le Conseil des Jeunes pour le climat et les solidarités ;
- Une convention relative aux actions avec l'Ecole élémentaire Jules Lenormand.

Chacune de ces conventions a notamment pour objectifs d'encourager la participation des enfants aux cérémonies commémoratives et de contribuer plus largement à la transmission de la mémoire des combats et des sacrifices consentis pour la liberté en permettant aux jeunes de mieux connaître l'Histoire et de s'approprier les valeurs républicaines.

Elles placent le drapeau du Souvenir Français comme l'un des supports de l'expression de ce devoir de mémoire et proposent sa mise à disposition dans l'enceinte de l'école élémentaire Jules LENORMAND et pour le Conseil des Jeunes pour le climat et les solidarités.

Afin de soutenir ce travail, il est proposé que la ville apporte son concours financier à hauteur de la moitié de la valeur des drapeaux, soient 400 € ; le reliquat étant financé par le Souvenir Français lui-même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 400 € au Souvenir Français,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux conventions jointes en annexe,

DIT que les crédits nécessaires seront imputés au compte 65748 du budget 2026.

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261109-DELIB2026_80-DE

Fabien RIVIERE DA-SILVA, **Maire de Saint Jean de la Ruelle** **Vice-président d'Orléans Métropole**	**Véronique DESNOUES** **Secrétaire de séance**

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr